

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE) FORMATION EN ALTERNANCE

N° de fiche: RNCP38565

Certificateur : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

Formule hybride présentiel/distanciel ou distanciel

Objectifs :

- Se préparer aux épreuves du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)
- Découvrir les divers lieux d'exercice et s'insérer dans le milieu professionnel

Objectifs pédagogiques :

Bloc de compétences théoriques :

- Connaître les éléments de base en physiologie, anatomie chez le jeune enfant ; son développement moteur, les principales pathologies
- Connaître les aspects théoriques de la petite enfance : le cadre juridique de l'enfant et la famille, le développement langagier, les différents handicaps, les techniques d'animation...
- Maîtriser les aspects pratiques, les techniques de soin d'hygiène, d'entretien du matériel et des locaux, de prise des repas...
- Renforcer ses compétences rédactionnelles dans la mise en place de fiches d'activité
- Être capable de structurer un travail d'exposé oral, de s'exprimer devant un jury

Bloc de compétences pratiques :

- Connaître les fondamentaux du métier d'accompagnant éducatif petite enfance, les professions connexes, les lieux d'exercice, la diversité des pratiques professionnelles
- S'intégrer rapidement dans n'importe quel lieu d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise à l'occasion des stages inclus dans la formation

Formation hybride ou tout distanciel :

Les alternants se forment en entreprise durant 3 jours et demi / 4 jours environ et suivent la formation théorique le reste du temps,

- Soit sur site au CFA IRSS (+ des cours en lignes asynchrones à positionner dans le calendrier)
- Soit totalement sur une plateforme d'apprentissage (avec des cours synchrones et asynchrones)

Supports numériques et suivi tutoral :

Supports numériques :

Des outils numériques qui permettent :

- À chacun de travailler à son rythme et de reprendre les notions aussi souvent qu'il en a envie
- De répondre aux différentes préférences d'apprentissage (texte, audio, vidéo, image, schéma, fiche synthèse...)
- De rendre l'échange interactif entre les formateurs et les apprenants (exercices détaillés, classes virtuelles, forum)

Suivi tutoral :

Un suivi collectif, mais aussi un suivi individuel sont mis en place, afin de favoriser les échanges et d'éviter l'isolement des apprenants :

- Différents tuteurs pour suivre les apprenants tout au long de leur formation :
 - un soutien collectif et individuel pendant le parcours
 - une aide pédagogique pour répondre aux questions portant sur les contenus de la formation
 - un accompagnement dans la recherche de stage et l'analyse des expériences vécues sur le terrain
- Des classes virtuelles hebdomadaires où l'ensemble des apprenants se connectent en même temps pour un temps d'échange et d'activités animés par un formateur.
- Une communauté d'apprenants avec :
 - un forum pour échanger entre apprenants, partager ses expériences auprès des enfants
 - des travaux de groupe pour tisser des liens entre apprenants, confronter ses idées, partager ses réflexions...

Public cible :

Toute personne, âgée de 18 ans à 29 ans, souhaitant se préparer aux épreuves du CAP AEPE, en reconversion professionnelle.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour passer le CAP AEPE.

Les candidats ne disposant pas des titres ou diplômes requis doivent passer les épreuves générales communes du CAP.

Pour être dispensés de ces épreuves générales, les candidats doivent posséder au moins un diplôme de niveau IV ou V (supérieur ou égal au niveau 3 nouvelle nomenclature) :

- Diplôme de niveau IV ou V de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture ou Maritime (CAP, BEP, BP, BAC, DAEU, BT, BMA, DTMS, capacité en droit, etc.)
- Titre professionnel de niveau IV ou diplôme de niveau IV obtenu dans un état membre de l'UE, avec au minimum une épreuve passée en langue française, ou la qualification niveau A2 en langue française
- Diplôme national de l'enseignement supérieur (BTS, DEUG, DEUST, DEUP, Licence, Master, DUT, DESS, DEA, etc.)

Programme :

Les épreuves professionnelles 1, 2 et 3 sont travaillées de manière transversale dans l'ensemble des modules d'apprentissage, ainsi que l'épreuve générale Prévention-Santé-Environnement désormais obligatoire.

L'ensemble du programme pour tous les sites d'IRSS a été conçu par l'équipe pédagogique d'IRSS qui a rédigé l'ouvrage de référence du CAP AEPE aux éditions Elsevier-Masson (CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE. Matières professionnelles. Réussir mes épreuves, 2019)

Module Biologie, nutrition :

- Connaître les éléments de base en physiologie et anatomie ; les principales pathologies, le développement moteur de l'enfant
- Connaître les sources et besoins nutritionnels de l'enfant ; les infections et allergies alimentaires

Module Aspects théoriques de la petite enfance :

- Connaître le cadre juridique de l'enfant et la famille
- Connaître les étapes du développement de l'enfant (le développement global, le langage, le repas, le sommeil...) ; les différents handicaps
- Maîtriser les techniques d'éveil et d'animation
- Travailler autour de la communication : avec l'enfant, la famille, l'équipe éducative

Module Aspects techniques :

- Connaître les produits de soins courants, d'hygiène, d'alimentation et d'entretien
- Maîtriser les techniques de soin d'hygiène et de préparation des repas
- Maîtriser les techniques d'entretien du matériel et des locaux

Module Méthodologie :

- Savoir rédiger les fiches d'activités mises en place des stages
- Apprendre à exploiter un corpus de documents et en faire une synthèse

Module Préparation aux entretiens/analyse de stages :

- Connaître les spécificités des épreuves orales UP1 et UP3
- Se questionner sur sa posture de stagiaire auprès des enfants et des familles.
- Apprendre à présenter son projet et ses motivations dans le choix d'activités mis en place lors des stages
- Suivi des stages et retour sur ces derniers afin de mieux les exploiter à l'oral

Évaluation des connaissances et des compétences :

- Devoirs surveillés et oraux blancs

Tutorat :

- Suivi collectif : aide dans la recherche de stages, inscription aux épreuves, suivi de la formation
- Suivi individuel : suivi des stages, suivi de la formation...

Modules complémentaires et options :

- Module complémentaire « cours généraux » (en distanciel)

Un module complémentaire est imposé aux étudiants ne possédant pas de diplôme de niveau IV ou V afin de se préparer aux 3 épreuves générales qu'ils devront valider en plus des épreuves professionnelles.

L'inscription à ce module requiert l'usage d'un ordinateur ou d'une tablette numérique et d'une connexion à Internet. Les cours en visioconférence synchrone (en direct avec le formateur) auront lieu le lundi après-midi.

Cette formule de 70 heures s'effectue obligatoirement en distanciel :

Mathématiques/Physique-chimie - 20 h :

- Connaître et comprendre les notions des programmes en Mathématiques et Physique-Chimie
- Réussir à appliquer ses connaissances à travers divers exercices

Français - 20 h :

- Savoir comprendre un texte et ses subtilités
- Posséder un lexique riche et varié et une bonne maîtrise de la langue française
- Maîtriser les techniques rédactionnelles
- Se préparer à l'épreuve orale, à l'exposé et aux diverses questions du jury

Histoire-Géographie/Enseignement moral et civique - 20 h :

- Connaître les 8 thèmes imposés en Histoire — Géographie
- Connaître les notions nécessaires en Enseignement moral et civique
- Élaborer 8 documents en Histoire-Géographie, appuis de l'épreuve orale
- Se préparer à l'épreuve orale, à l'exposé et aux diverses questions du jury

Évaluation des connaissances - 10 h :

- Devoirs écrits et oraux blancs

Dispenses :

Certains titres et diplômes dispensent du passage d'épreuves générales (EG) lors de l'examen. Ces dispenses ne permettent pas d'allègements dans les heures de formation à IRSS (enseignements transversaux)

- Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne Ministère des Sports dispense de l'EP2
- Titre Assistant (e) de vie aux familles Ministère de l'Emploi dispense de l'EP1 et EP3
- BEP agricoles Services aux personnes — Ministère de l'Agriculture et alimentation dispense de l'EP1 et EP3
- CAP Services aux personnes, vente en espace rural — Ministère de l'Agriculture et alimentation dispense de l'EP3 et allègement en semaine de stage pour l'EP1
- BEP Accompagnement, soins et services à la personne - Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse dispense de l'EP1 et EP2
- Mention complémentaire Aide à domicile — Ministère de l'Éducation nationale et jeunesse dispense de l'EP3

Déroulement de la formation :

Calendrier :

4 dates de rentrée possibles (le candidat peut entrer quand il veut dans ces intervalles :

- Début janvier 2024 (en distanciel jusqu'à début septembre) – Calendrier du mercredi en formation
- Début avril 2024 (en distanciel jusqu'à début septembre) - Deux calendriers possibles : mercredi en formation OU vendredi en formation
- Début juillet 2024 (en distanciel jusqu'à début septembre) -) Deux calendriers possibles : mercredi en formation OU vendredi en formation
- Le 1er septembre 2024 : Deux calendriers possibles : mercredi en formation OU vendredi en formation

A partir du 1er septembre 2024, les cours se déroulent (selon le calendrier choisi initialement)

- Le mercredi. Dans ce cas, la formation est dispensée en tout distanciel ou en hybride distanciel + présentiel (avec regroupements réguliers dans l'année sur le site de rattachement)
- Le vendredi. Dans ce cas, La formation est en présentiel (et le reste du temps en distanciel)

Volume hebdomadaire (moyenne) : 35 heures par semaine :

- 3,5 à 4 jours en entreprise (1270h)
- 1 à 1,5 jours en formation (410h) ATTENTION : 70h sont ajoutées au apprenants qui doivent passer les épreuves générales. Les cours pour les épreuves générales se déroulent le lundi.

Amplitude horaire : Les cours sont dispensés de 8h à 17h30

Les candidats à l'apprentissage peuvent entrer en formations quand ils veulent entre janvier 2024 et novembre 2025 pour préparer la session d'examen du CAP AEPE de juin 2025.

Leur formation est entièrement en distanciel jusqu'à début septembre quel que soit le calendrier choisi (calendrier du mercredi ou du vendredi). Ensuite, à partir de début septembre, selon le jour, le site et la modalité, la formation pourra être

- **En grande partie en présentiel** (calendrier du vendredi pour presque tous les sites : Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Nantes, Poitiers, Rennes, Royan, Tours) + 2 heures par semaines asynchrones en distanciel + des semaines complètes en distanciel durant les semaines de vacances.)
- **En tout distanciel** (calendrier du mercredi pour tous les sites : Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Les Sables-d'Olonne* (en tout distanciel), Nantes, Paris* (en tout distanciel), Poitiers, Rennes, Royan, Tours)
- **En grande partie en distanciel avec 8 journées le mercredi en regroupements présentiel** (calendrier du mercredi pour presque tous les sites : Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Nantes, Poitiers, Rennes, Royan, Tours) + 2 heures par semaines asynchrones en distanciel + des semaines complètes en distanciel durant les semaines de vacances

Modalités d'évaluation :

- **Évaluations (sans option) :** minimum 5 évaluations écrites (format rédactionnel) dans l'année sous forme de devoirs surveillés et 4 évaluations orales (entretien avec un jury). Des évaluations sont également enregistrées sur la plateforme de formation.
- **Présentation à l'Examen :** Cette formation prépare les apprenants à l'examen du CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE.

Validation des blocs de compétences:

Pour obtenir le CAP AEPE, il est nécessaire de valider l'ensemble des EG (si non dispense) et des EP (si non dispense) qui constituent les blocs de compétences. Les apprenants gardent pendant 5 ans le bénéfice des blocs validés (10/20 minimum).

Méthodes pédagogiques :

Selon les matières enseignées et les compétences visées, les méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

- Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés
- Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses
- Méthode proactive (faire faire) : à travers des études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée)
- Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.

Matériel nécessaire à l'apprenant :

- Un ordinateur de bureau ou ordinateur portable avec webcam
- Un micro-casque ou équipement équivalent permettant d'échanger dans de bonnes conditions
- Une connexion internet

Selon la modalité choisie et le calendrier

Formateurs :

Les formateurs sont, selon les blocs de compétences visés :

- Des professionnels (souvent issus du secteur de la petite enfance et/ou du médico-social)
- Des enseignants ou formateurs spécialistes de leur discipline (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices ou auxiliaires,...)
- Des intervenants spécialisés

Effectif :

25 apprenants par classe environ

Lieux de formation :

Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Cholet, Le Mans, Les Sables-d'Olonne* (en tout distanciel), Nantes, Paris* (en tout distanciel), Poitiers, Rennes, Royan, Tours.

Les adresses spécifiques de chaque site sont consultables sur www.irss.fr

Tarifs 2024-2025 :

Formation entièrement prise en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Modalités d'accès à la formation :

Candidature pour entrer formation : à tout moment de l'année pour une rentrée possible entre janvier 2024 et septembre 2024.

- Candidature en ligne <https://www.irss.fr/petite-enfance/cap/cap-petite-enfance/s-inscrire-en-cap-petite-enfance/>

- Etude du dossier environ 2 jours après réception de la candidature numérique
- Entretien à la suite de l'étude du dossier
- Inscription définitive soumise à la signature d'un contrat en alternance avec une entreprise (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Indicateurs de résultats :

CAP Petite Enfance 2022-2023	Apprentis	Stagiaires de la formation pro
Effectif inscrit	111	223
Taux d'obtention diplôme/certification	96%	90%
Taux de présentation à l'examen	95%	90%
Taux d'interruption	5%	
Taux de réponses 6 mois après la fin de formation	28%	34%
Taux de poursuite d'étude	10%	
Taux d'insertion pro global	96%	83%
Taux d'insertion pro spécifique	82%	68%

Équivalences et passerelles

À la suite de la formation, des poursuites d'études sont envisageables :

- Bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne
- Préparation aux concours paramédicaux tels que Auxiliaire de Puériculture
- Préparation au concours ATSEM

Il est possible de poursuivre la formation avec un CPJEPS AAVQ — animateur d'activités et de vie quotidienne. En effet, l'obtention du CAP AEPE permet l'allègement de l'UC1 et de l'UC2 du CPJEPS AAVQ.

Poursuite de parcours et débouchés

Les titulaires d'un CAP AEPE peuvent exercer leur activité professionnelle de garde d'enfants dans des structures très variées du secteur de la petite enfance :

- En établissements d'accueil du jeune enfant : multi accueil, crèches et structures collectives, halte-garderie et garderie, jardin d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants ;
- En école maternelle ;
- En accueil collectif de mineurs ;
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistantes maternelles ;
- Au domicile des parents ou milieu familial (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Retrouvez les informations détaillées sur notre site www.irss.fr

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.